

Au nom du Gouvernement et du peuple canadiens, j'aimerais vous transmettre, ainsi qu'à tous les membres du personnel des Nations Unies et de ses institutions affiliées, nos meilleurs vœux à l'occasion du trente-et-unième anniversaire de fondation des Nations Unies. J'aimerais particulièrement vous dire combien nous sommes heureux que le Secrétaire-général soit une personne aussi expérimentée, compétente et humaine que vous.

L'an dernier, les Nations Unies ont pris d'importantes mesures au chapitre des droits de l'homme, de la justice économique et des établissements humains.

L'entrée en vigueur, cette année, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques constitue un véritable pas en avant pour les Nations Unies. Ces accords, depuis longtemps recherchés, sur les normes et les principes relatifs aux droits de l'homme doivent maintenant se doubler d'une détermination aussi ferme de les appliquer sans discrimination. En sa qualité de membre de la Commission des droits de l'homme, le Canada mettra tout en oeuvre pour que ces pactes soient appliqués intégralement et effectivement.

Les décisions prises à la CNUCED IV marquent une importante étape dans nos efforts communs en vue de réduire les disparités entre pays industrialisés et pays en développement. Pour la poursuite du dialogue dans un monde divisé entre riches et pauvres, une meilleure compréhension et une confiance mutuelle sont indispensables. Les résultats de la CNUCED IV sont de bon augure pour le dialogue qui se poursuit actuellement à la Conférence sur la coopération économique internationale dont le Canada assure la coprésidence. Le processus de négociation destiné à réduire le fossé entre riches et pauvres est à la fois permanent et complexe. Le Canada est disposé à contribuer, par ses efforts et ses ressources, à la recherche d'un système économique international plus équitable.

L'engagement des Nations Unies à améliorer la qualité de la vie a été réaffirmé lors de la Conférence Habitat dont le Canada a eu l'honneur d'être le pays hôte. A Vancouver, d'immenses progrès ont été réalisés en ce qui a trait à l'amélioration, partout dans le monde, de la perception des questions touchant les établissements humains. D'importantes recommandations ont été adoptées. Il reste maintenant aux pays et à la communauté internationale à la traduire en actes.

Les Nations Unies viennent de vivre une période de rajustement et, à certains moments, de frustration. En cette période difficile, ces réalisations ont constitué une preuve tangible, non seulement de la valeur des principes contenus dans la Charte, mais aussi des progrès réalisés au chapitre de leur mise en oeuvre.